

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Minute de silence lundi en hommage à Chirac : l'indécence

Compte tenu de l'actualité, les personnels auraient pu légitimement s'attendre à ce qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Christine Renon, directrice d'école à Pantin qui s'est suicidée sur son lieu de travail samedi 21 septembre. Il n'en sera rien.

En revanche, le Premier ministre n'a pas perdu de temps pour publier une circulaire dans laquelle il invite les personnels à observer une minute de silence en hommage à Jacques Chirac lundi à 15 heures.

La circulaire ne prévoit aucun caractère obligatoire à cette minute de silence : elle "permet" aux agent-e-s d'y participer.

Ne cédon pas à l'angélisme du moment : Jacques Chirac n'est pas le personnage sympathique que l'on veut nous présenter. C'est un homme politique aux nombreuses sorties publiques sexistes et racistes dont la carrière s'est bâtie notamment :

- sur d'innombrables malversations financières et de détournements d'argent public, qu'il s'agisse de logement social ou du système de corruption communément appelé la "Françafrique". Il a d'ailleurs été condamné en justice pour prise illégale d'intérêt ;
- sur le sang des Kanaks : alors Premier Ministre, il porte la responsabilité directe de l'exécution par forces armées françaises des militants Kanaks qui luttèrent pour leur indépendance ;
- sur des essais nucléaires dans le Pacifique, dont les retombées sur la santé des peuples riverains ne sont toujours pas admises par le gouvernement.

Jacques Chirac était un homme dont la politique a toujours servi le capitalisme et les intérêts particuliers. Les salarié-e-s et la jeunesse lui ont opposé les deux plus grandes grèves de ces dernières années : en 2006, contre la « loi sur l'égalité des chances » (dont le contrat première embauche qui aurait précarisé encore un peu plus les jeunes), et en 1995 contre la casse du système de retraites que le gouvernement actuel ressort du placard.

Pour SUD éducation, il n'y a donc aucune bonne raison de rendre hommage à Jacques Chirac. SUD éducation appelle les personnels à ne pas respecter cette minute de silence, et rien ne peut les y contraindre.